

Le projet paysager, un projet territorial durable

Journée du réseau Paysage de Midi-Pyrénées
Dun, 19 juin 2012

-

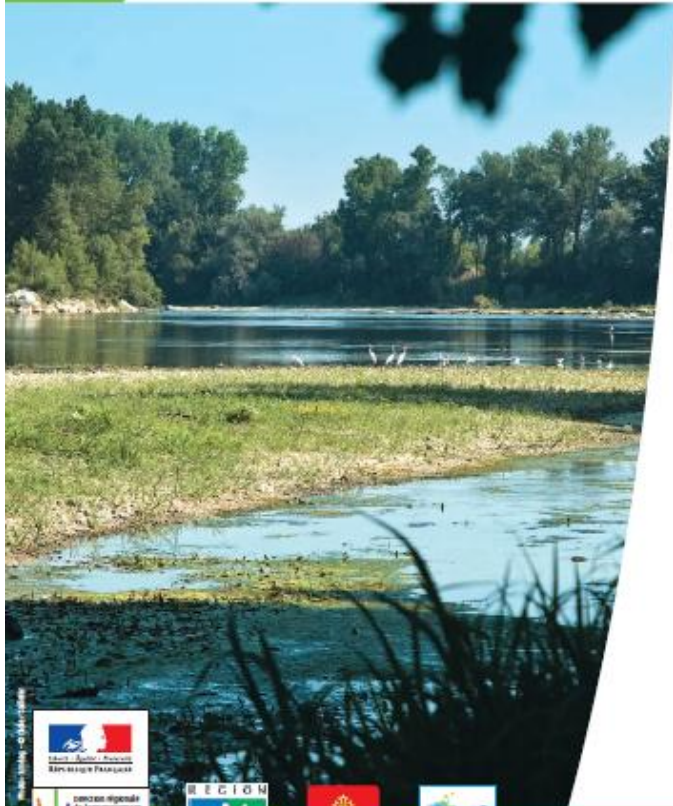
Cécile BEDEL

L'Agence régionale du développement durable

- l'ARPE Midi-Pyrénées est devenue **l'agence régionale du développement durable** en mai 2011
- Opérateur du Conseil régional de Midi-Pyrénées
- Ambition : généraliser la diffusion de solutions de développement durable **auprès des territoires**,
- Champs d'intervention :
 - L'observation
 - L'information aux acteurs et aux habitants des territoires
 - L'appui technique
 - L'application de processus de performance à l'organisation (ISO 26 000)

Partenariat ARPE-DREAL, le cadre

Plan Garonne



Ressources, territoires et habitats
Énergie et climat
Prévention des risques
Développement durable
Infrastructures, transports et City

Présent
pour
l'avenir

- Autour de l'Axe D du Plan Garonne

Mieux connaître et faire connaître les paysages naturels et culturels

Valoriser l'image de la Garonne



Direction régionale de l'Environnement,
de l'Aménagement et du Logement Midi-Pyrénées

Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire

ARPE Midi-Pyrénées
L'agence régionale du développement durable



Partenariat ARPE-DREAL, la concrétisation

Des études paysagères pilote
(MO SMEAG)

Contribution de l'ARPE
(à partir de décembre 2011)

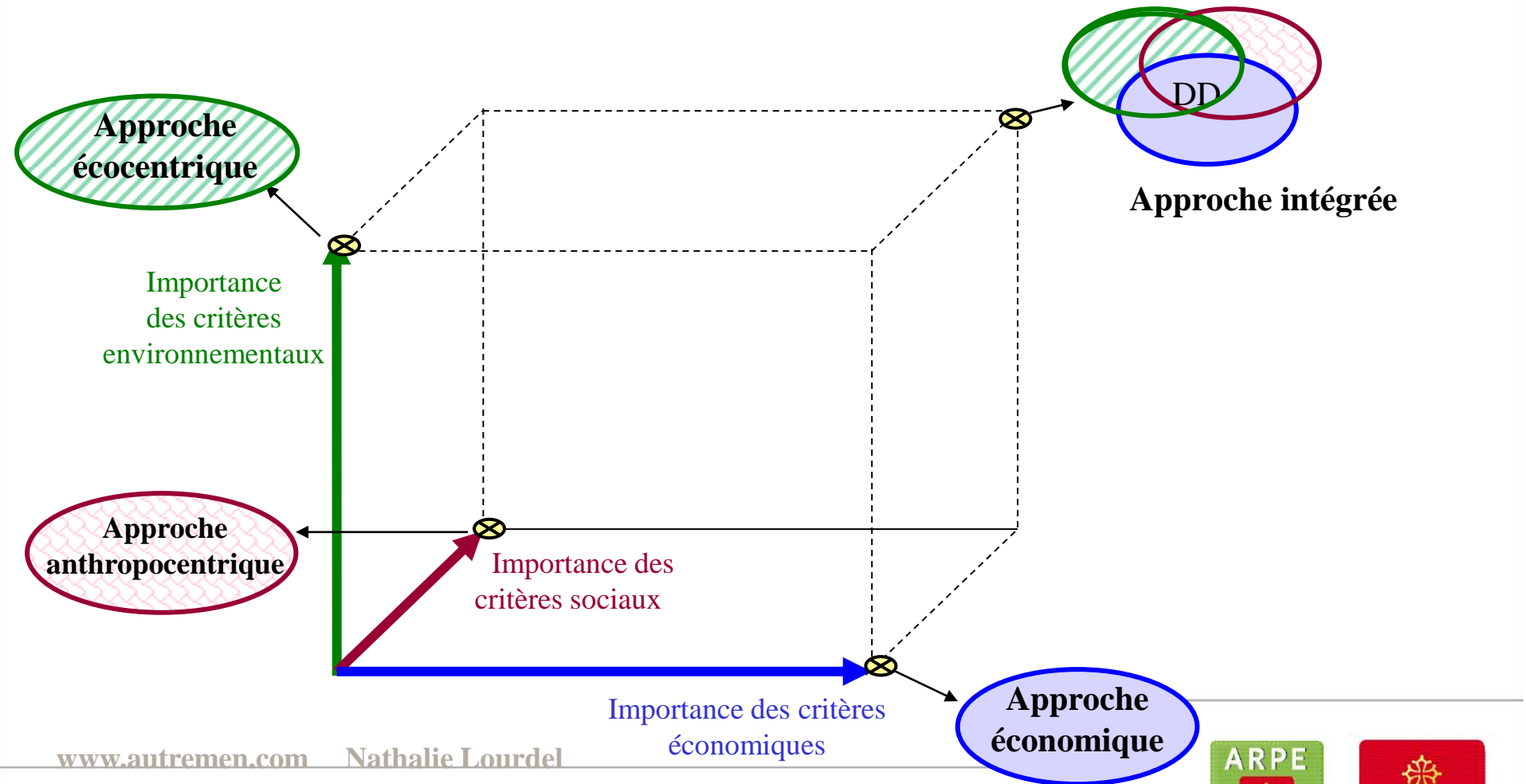
Diagnostics

Identification
de sites

Proposition de
projets

- Développer des outils d'analyse au regard de critères de développement durable
- Apporter de l'information voire un avis technique concernant les démarches participatives

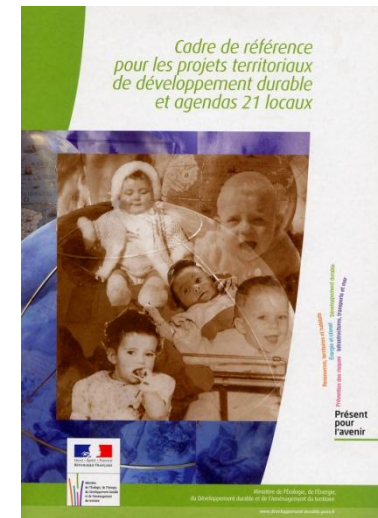
Les différentes approches du développement durable



Le cadre de référence national du développement durable

- 5 finalités (Pourquoi?) :
 - Changement climatique
 - Ressources et biodiversité
 - Epanouissement de tous
 - Cohésion sociale et solidarité
 - Modes de production et de consommation responsables

- 5 éléments de démarche (Comment?):
 - participation,
 - pilotage,
 - transversalité,
 - d'évaluation
 - d'amélioration continue



La notion de développement durable dans les projets paysagers

- En fonction des finalités...(quelques exemples)
 - Déplacements doux et la mobilité depuis et vers un site
 - La préservation de biodiversité et des ressources d'un site
 - L'accessibilité à tous aux sites
 - L'offre de loisirs et d'activités diverses offertes
 - Mode de consommation liés au projet

- Éléments de démarche (idem)

Partenariat ARPE-DREAL, les productions partenaire technique : Le SMEAG

1. Questionnement guide pour l'intégration de critères de développement durable dans les diagnostics paysagers
2. Grille d'évaluation de projets paysagers, et son mode d'emploi
3. Un outil de sensibilisation des élus aux démarches participatives dans le cadre de projets paysagers. (*en cours*)

Partenariat ARPE-DREAL, les productions partenaire technique : Le SMEAG

Fil conducteur

- Modulables, évolutifs
- A enrichir avec les enjeux propres à un territoire
- Transposables à d'autres projets

Ambition

- Amener l'utilisateur à se poser de nouvelles questions
- Amener l'utilisateur à se fixer de nouveaux objectifs

Questionnement guide

Principe



- Une liste de 34 questions à se poser
 - autour des 5 finalités du développement durable
 - selon une logique Etat/Pression/Réponse:
 - l'**état** du territoire par rapport à chaque finalité,
 - les **pressions** exercées pouvant être un obstacle à l'atteinte d'une finalité sur le territoire
 - sur les actions ou les **réponses** apportées par le territoire pour contribuer à une finalité.
- Une série d'exemples de données à intégrer au diagnostic

Questionnement guide fonction



- Orienter la réflexion et le travail des bureaux d'études, le plus en amont possible des projets, *vers une démarche de développement durable.*
- Répondre à la question : « *Que dit le paysage d'aujourd'hui sur la façon dont le territoire a intégré le développement durable par le passé et pourrait l'intégrer à l'avenir ?* »

Questionnement guide

Résultats recherchés



- Croisement des données (observations de terrain) et des perceptions (le vécu des usagers)
- Mise en avant des atouts, faiblesses, opportunités et menaces
- Un constat partagé et fidèle au territoire

La grille d'évaluation de projets paysagers

Principe

2 listes de critères à respecter:

- Liste de 30 critères autour des 5 finalités du développement durable
- Liste de 15 critères autour de 5 éléments de démarche du développement durable

La grille d'évaluation de projets paysagers

Fonction

■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■

Stade de pré-projet :

Fil conducteur dans la définition du projet

- Support de définition d'objectifs opérationnels

Stade de projet :

Evaluation de l'intérêt du projet

- outil de validation d'un projet au regard du DD



La grille d'évaluation de projets paysagers

Résultats

■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■
■	■	■	■

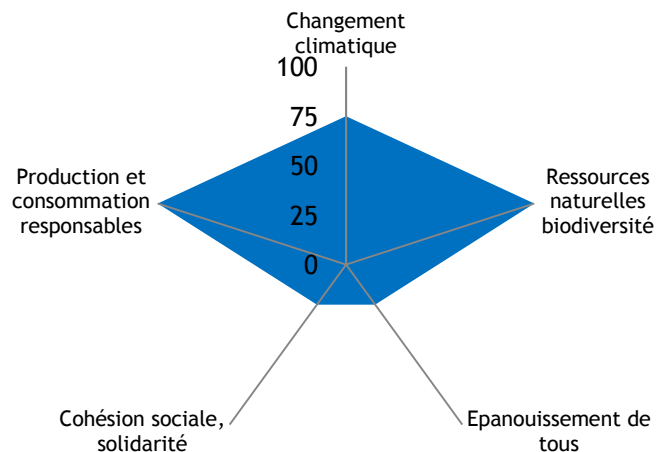
Représentation structurée du projet

- complémentaire avec d'autres approches basées sur la géographie ou l'observation locale

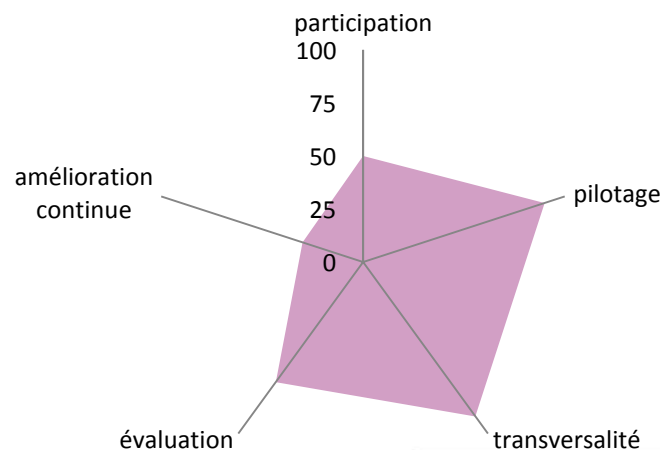
Représentation graphique de « l'analyse DD »

- outil de validation / de comparaison

PROJET X, Prise en compte des finalités DD



PROJET X, éléments de démarche



L'outil de sensibilisation des élus à la démocratie participative (*en cours*)



- Éléments de définition pour une culture commune
- L'intérêt d'une démarche participative
- Retours d'expérience
- Outils d'accompagnement de la mise en œuvre

Pour aller plus loin...

L'évaluation des projets territoriaux de DD

Fiche 1 Qu'est ce que l'évaluation des politiques publiques ?

L'évaluation des politiques publiques s'applique à divers stades de la vie d'une politique

L'évaluation des politiques publiques peut être mise en œuvre à plusieurs stades de la vie d'une politique.

• **L'évaluation "ex ante"**, entendue comme l'étude prospective de la faisabilité et de l'impact d'une politique envisagée. Elle est conduite avant la mise en œuvre de l'intervention publique et permet d'envisager le projet sur le long terme en étudiant les impacts croisés que pourront entraîner les choix de la collectivité. A cette étape, il s'agit de revisiter, par exemple, un avant projet de stratégie et de programme d'actions. L'évaluation ex ante la plus connue est l'étude d'impact, notamment environnementale.

• **L'évaluation "ex post"** consiste à tirer les enseignements d'une politique mise en œuvre, notamment des résultats qu'elle a produits. L'évaluation ex post, souvent à l'issue d'une période de programmation, au moment où l'intervention publique est revenue à l'état d'objet ou d'objectivité permet d'apprécier le degré d'atteinte des objectifs, d'identifier les facteurs de succès ou d'échecs et de proposer des recommandations pour l'amélioration continue de nouvelles interventions publiques plus adaptées.

• **L'évaluation "in itinere"** (concomitante ou chemin faisant), au cours de la mise en œuvre de l'intervention publique. Le dispositif d'évaluation permet de modifier en cours de route certains aspects de la stratégie afin que celle-ci réponde mieux aux enjeux locaux du territoire, nécessairement évolutifs durant la vie d'une intervention publique. Il vise à ajuster la stratégie et ses moyens associés. Il peut ne concerner que certains aspects, dont on souhaite suivre les résultats au fur et à mesure du projet.



Fiche 2 Approches complémentaires à ne pas confondre avec l'évaluation des politiques publiques

L'évaluation des politiques publiques doit s'articuler avec, mais diffère des outils existants de gestion ou d'analyse

Des outils existent aujourd'hui, qu'il ne faut pas confondre avec l'évaluation de politique :

Le contrôle porte sur la conformité de l'action par rapport à des normes préétablies. L'évaluation s'en démarque compte tenu de sa nature non systématique et de son caractère volontaire. Le contrôle de gestion vérifie l'utilisation des moyens financiers attribués. Le contrôle régulier vérifie le respect des normes et réglementations en vigueur sur le territoire.

en compte les effets stratégiques des actions de la politique. Il n'explique pas forcément les étapes qui ont amené ou non aux résultats. Des tableaux de bord de suivi des actions sont souvent utilisés pour l'analyse de l'avancement des actions, étapes des actions réalisées humains et techniques, mobilisés pour la mise en œuvre de la politique. Le bilan s'appuie sur le suivi : il permet, à un temps donné, d'évaluer les réalisations de l'action publique. C'est un outil de connaissance qui ne participe pas à la stratégie d'amélioration continue.

Exemple de tableau de bord de suivi de l'agenda 21 de St-Priest (89)

INDICATEUR	AN	OBJECTIF	INDICATEUR	AN	OBJECTIF
IND1	2010	Aménagement écoresponsable	Evolution de l'usage des sols	2010	Evolution de l'usage des sols
IND2	2010	Impacter des enjeux à l'échelle	Evolution de l'usage des sols	2010	Evolution de l'usage des sols
IND3	2010	Plan de circulation	Evolution de l'usage des sols	2010	Evolution de l'usage des sols
IND4	2010	Pratiquer la mesure de la ressource en eau	Evolution de l'usage des sols	2010	Evolution de l'usage des sols
IND5	2010	Developper le compost individuel	Evolution de l'usage des sols	2010	Evolution de l'usage des sols

Plateforme Régionale Territoires et Développement Durable



Fiche 3 De l'évaluation des politiques publiques à l'évaluation d'un projet territorial de développement durable

L'évaluation d'un projet territorial de développement durable s'intéresse à trois objets complexes

L'évaluation des politiques publiques, dans un souci de transparence, de rendre compte, d'améliorer et d'optimiser l'action publique. Les collectivités locales se sont encore peu appropriées ces pratiques qui font appel au débat public (cf. fiche 1 : qu'est-ce que l'évaluation des politiques publiques ?).

Le développement durable implique une reorientation des démarches classiques de développement local, notamment dans le cadre des agendas 21 : les initiatives se multiplient, mais restent difficiles à partager sur les territoires, car porteuses de changements importants.

Le projet territorial concerne l'ensemble des politiques menées sur le territoire. Il implique également de nombreux partenaires externes, associés ou financiers du projet de territoire : il ne s'agit donc pas d'évaluer une politique publique dans un champs de compétence donné mais bien d'évaluer un projet territorial et sa gouvernance.

Évaluer un projet territorial de développement durable s'appuie sur les pratiques « classiques » d'évaluation des politiques publiques en les complétant par deux dimensions :

- Le projet territorial, ses finalités et sa gouvernance ;
- Le développement durable.



Évaluer un projet territorial

- Un projet territorial :
 - s'appuie sur un diagnostic partagé du territoire, à la fois systémique, et dynamique ;
 - propose des objectifs stratégiques, associés à des résultats attendus, définis notamment grâce à un exercice de prospective ;
 - se décline en objectifs opérationnels et en programme d'actions.



Dans un contexte donné, il faut toujours adapter la stratégie à suivre, et mesurer le flux et les biens dont on dispose.

Repères

État des lieux : Qu'est-ce qui se passe ? Qu'est-ce qui s'est passé ?

Diagnostic : Qu'est-ce qui pose, ou non, problème ? Qu'est-ce qui va bien ? Qu'est-ce qui est en jeu pour les années à venir ?

Prospective : Qu'est-ce qui pourrait se passer, si... ? Qu'est-ce qui ne va pas changer ?

Objectifs stratégiques, accompagnés de résultats attendus : Qu'est-ce que je voudrais voir changer ? Qu'est-ce que je voudrais dans quelques années pour évaluer ma politique ?

Objectifs opérationnels et actions : Qu'est-ce que l'on va faire ?

Évaluation ex ante : Quels seraient les effets ?

Évaluation ex post : Quels sont les effets ? Qu'est-ce qui s'est passé ?

Point de vigilance

Évaluer un projet au regard du développement durable n'est pas une chose aisée. Et c'est encore moins facile lorsque le diagnostic du territoire n'a pas été réalisé à l'aune du développement durable. Face aux difficultés rencontrées pour établir de tels diagnostics, les partenaires de la Plateforme Régionale Territoires et Développement Durable en Midi-Pyrénées proposent aujourd'hui un outil visant à aider les collectivités : c'est le TerritoScope.

TerritoScope
www.territoires-durables.fr

Merci de votre attention.

Contact : Cécile Bedel
ARPE Midi-Pyrénées
05 61 55 27 30
bedel.c@arpe-mip.com